

ment possible si nous voulons reprendre le temps perdu; nous compterons donc sur la collaboration de toute cette industrie, qu'il s'agisse des manutentionneurs ou des agents d'élévateurs, pour réacheminer les céréales vers la côte. Au besoin, nous aurons recours à tous les moyens, comme par exemple à des machines pour nettoyer ou manutentionner le grain, pour acheminer les quantités requises. Nous avons de la chance en ceci qu'au début de cette période de rattrapage nous disposons déjà à Vancouver de quantités énormes de grains propres et prêts à être chargés à bord des navires. D'ici peu, nous commencerons à recevoir et à employer les wagons à trémies déjà commandés pour accélérer le mouvement du grain; grâce à leur volume et au fait qu'ils permettront une manutention et un déchargement plus rapides, ils ajouteront vraisemblablement à notre rendement. Mais nous mettrons sûrement à l'épreuve, à tous les égards, notre habileté à acheminer nos céréales; nous découvrirons exactement quel rendement nous pouvons donner sur le plan du nettoyage et de la manutention de nos céréales.

La Commission canadienne du blé demandera aux céréaliculteurs de livrer leur blé aux endroits d'où l'on peut l'expédier rapidement, comme par exemple là où les services du CN sont accessibles. Pour l'instant, on demande aux producteurs de livrer leur grain au fur et à mesure, le blé notamment, afin que tout le matériel ferroviaire de cette compagnie soit mis à profit pour le transporter à Vancouver.

Les mauvais effets d'une grève touchent bien des innocents, et c'est pourquoi on blâme sévèrement les responsables. Nous avons entendu le chef de l'opposition (M. Stanfield) faire certaines critiques sans pour autant proposer des moyens concrets pour en arriver à une solution définitive. Il a simplement parlé de nouvelles procédures de négociation.

M. Baldwin: Et d'un nouveau gouvernement.

L'hon. M. Lang: En parlant de grèves et de solution aux problèmes qu'elles engendrent, il faut retenir deux choses: parce qu'elles sont néfastes et nuisent à bien des gens, elles sont considérées comme recours peu souhaitable. Chacun admet que le principe même de la négociation collective est valable et qu'il faut le sauvegarder. Les parties elles-mêmes doivent faire valoir librement leurs positions. Que ceux qui sont portés à la critique nous trouvent une méthode qui remplacerait la négociation collective qu'ils veulent abolir. Quelles autres solutions seraient acceptables aux hommes engagés dans le processus de la négociation alors que depuis longtemps la grève est pour eux le moyen de se protéger, de préserver leurs droits dans des situations où depuis toujours, on a essayé de les leur enlever.

C'est là le dilemme et il est de taille. On est facilement tenté de profiter des avantages politiques que permet la situation d'urgence créée par une grève. Le chef du Nouveau parti démocratique (M. Lewis) a fait état de sa confiance dans les fonctionnaires du ministère du Travail et je dirai qu'étant donné la compétence de ces personnes et du ministre du Travail, c'est à eux qu'il revient de choisir le meilleur moyen d'aider les négociations et on peut être certain qu'ils font tout leur possible pour faciliter les négociations. On nous reproche d'avoir trop attendu puis, curieusement, d'agir maintenant par intérêt politique. La conclusion est étrange et difficile à comprendre puisque nous aurions dû vraisemblablement intervenir plus tôt.

Il est évident que nous espérons des résultats des négociations collectives et nous avons dirigé tous nos efforts en

ce sens. Le ministre du Travail a exposé la situation. Il a parlé de ses fonctionnaires travaillant sur les lieux, des circonstances particulières quand le grain est l'une des marchandises qui ne se rendent pas au port de Vancouver et des efforts déployés pour rétablir son acheminement. Devant l'inutilité de ces efforts, le ministre du Travail a essayé d'amener les parties non seulement à négocier, ce qu'il a obtenu, mais à reprendre le transport des denrées entre-temps, car la grève menaçait de nuire à l'économie, peut-être irréparablement. Ces démarches n'ayant rien donné, le gouvernement jugea nécessaire de prier le Parlement d'ordonner aux parties de reprendre le travail pendant qu'elles négocient.

Le projet de loi prend bien soin de maintenir le principe fondamental de la négociation collective, ce qui est encore extrêmement important. Quiconque pourrait facilement proposer d'autres solutions devrait en connaître leur répercussion. Il y a peu de pays au monde qui ont trouvé des solutions heureuses aux problèmes ouvriers qui peuvent surgir. Certains pays totalitaires en ont trouvé et il est peut-être révélateur qu'ils soient parmi les rares qui y soient parvenus, en dépit de leur effet sur les droits et libertés des intéressés. On a tenté ailleurs d'adopter toute une gamme de solutions, néanmoins on continue à déclencher des grèves légales ou illégales. Le mécanisme de la négociation collective est important. Nous croyons qu'il convient de le préserver, afin que les parties en cause puissent discuter leurs problèmes et tenter ensemble de trouver la meilleure solution. C'est donc à regret, comme l'a déclaré le ministre du Travail, que nous jugeons maintenant nécessaire d'intervenir, puisque nous disons aux intéressés qu'ils doivent se remettre à l'œuvre tandis que les négociations se poursuivent. Toutefois, ces négociations semblaient devoir se prolonger, ce qui causerait de graves torts à de nombreux secteurs de la communauté, non seulement à ceux qui seraient visiblement touchés, mais aussi à de nombreux autres qui sont moins en évidence.

Il importe donc au plus haut point que le transport des grains reprenne, que les problèmes soient résolus, qu'on évite de causer du tort à nombre d'autres individus, que toutes sortes de marchandises ne soient pas avariées et que le travail se poursuive pendant le déroulement de la négociation collective. Nous espérons que dans l'atmosphère la plus favorable la meilleure négociation possible puisse aboutir à une solution dans un proche avenir, et maintenant, comme le bill lui-même le dit clairement, il cessera d'avoir effet lors de l'entrée en vigueur de la convention collective. Voilà ce que nous voulons tous et ce que l'intérêt économique du pays exige. Par conséquent, non seulement demanderons-nous instamment à la Chambre de favoriser une adoption rapide de ce bill, mais nous ferons aussi appel aux parties lors des discussions, des négociations et de la médiation afin qu'on puisse trouver une solution satisfaisante aux problèmes de travail sur la côte ouest. Je demande donc instamment à tous les députés d'appuyer l'adoption rapide du bill afin que le travail puisse reprendre dans les ports et qu'on mette fin aux torts qui ont sans doute été causés.

• (1640)

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, je garantis à la Chambre que je n'ai pas l'intention de retarder l'adoption de ce bill important, mais je tiens à faire quelques réflexions sur la position du gouvernement en ce qui concerne la phase actuelle de l'évolution des grèves et des négociations collectives. Le député qui a pris la parole avant moi a dit qu'il est absolument essentiel que les